



Construction d'un mur

Par gie

Bonjour,

J'habite un lotissement situé en plaine depuis 1978. Mon terrain jouxte celui de mon voisin. Actuellement, nos terrains sont séparés par un muret de deux parpaings surmonté d'un grillage, devant lequel chacun de nous a planté une haie de son côté. Comme notre haie est vieillissante, nous pensons l'arracher. Plutôt que remettre des arbustes, nous aimerions construire un mur chez nous, devant le mur grillagé existant, car notre voisin est bruyant et que cela pourrait atténuer la nuisance. Je précise que du fait de sa haie notre voisin ne verrait pas ce mur.

En avons nous le droit? Si oui à quelle hauteur? 1m60?1m80?

Faudrait-il un permis de construire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Gie

Par ESP

Bonjour

Cela peu aller au delà, mais il faut toujours et d'abord vérifier sur le PLU en mairie.

Profitez en pour demander si une déclaration de travaux est requise (selon les cas...)

Par gie

Je vous remercie de votre réponse rapide.

Gie

Par ESP

Je vous en prie, Si cela vous aide, c'est bien.